

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 106 (1980)
Heft: 4: SIA, no 1, 1980

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

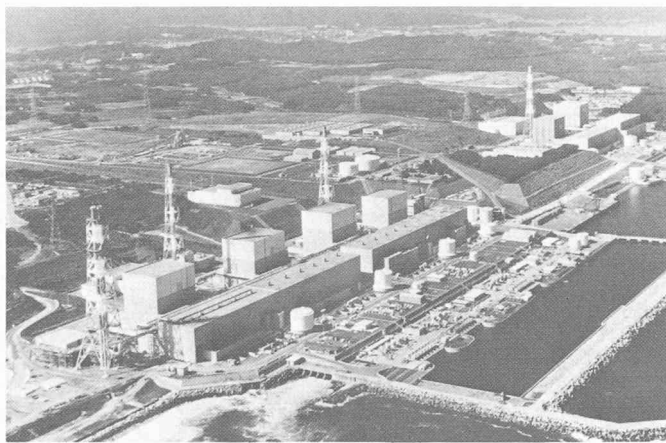
Actualité

Le Japon possède la plus grande centrale nucléaire du monde

Avec sa capacité de près de 4700 MW, Fukushima I, exploitée par la Société d'électricité de Tokyo, est actuellement la plus grande centrale nucléaire du monde. A elle seule, elle dispose ainsi d'une puissance dépassant de plus de 60 % celle de toutes les centrales nucléaires suisses actuellement en service ou en construction : Bezna, Mühleberg, Gösigen et Leibstadt. La première tranche de Fukushima, avec une capacité de 460 MW, a commencé à produire du courant en 1971. L'entrée en service des tranches 2 à 5, ayant chacune une puissance de 784 MW, s'est échelonnée de 1974 à 1978. Tout récemment, la sixième tranche de 1100 MW vient d'atteindre sa pleine capacité de service. Tous les réac-

teurs sont du type à eau bouillante conçu par General Electric. Ils ont été construits en partie par General Electric même et en partie sous licence par les entreprises japonaises Hitachi et Toshiba. La sixième tranche de 1100 MW est similaire à l'installation devant être construite à Graben (BE).

Le Japon dispose maintenant de 21 unités nucléaires avec une capacité totale d'environ 15 000 MW. En outre, sept tranches ayant ensemble une capacité de 5840 MW, sont actuellement en construction, et huit autres tranches avec une capacité totale de 7090 MW sont prêtes pour la construction. La forte promotion de l'énergie nucléaire au Japon ne se fait pas seulement pour des raisons économiques et de politique d'approvisionnement, mais aussi et surtout parce qu'elle est favorable à l'environnement.



Possibilités et limites du bois en tant que source d'énergie

Prise de position de l'Association suisse pour l'énergie du bois sur le rapport final de la commission fédérale pour une conception globale de l'énergie

Bien que selon le concept énergétique suisse le bois doit voir sa contribution à l'approvisionnement énergétique se multiplier par 3 jusqu'à l'an 2000, il reste à l'heure actuelle le parent pauvre de la politique énergétique suisse. C'est cette constatation désenchantée qui constitue la prise de position officielle de l'association suisse pour l'énergie du bois sur le rapport de la CGE. L'association note avec satisfaction que le concept énergétique reconnaît l'importance du rôle que l'énergie du bois sera appelée à jouer à l'avenir. L'énergie du bois correspond parfaitement aux postulats exposés dans le rapport de la commission. Par contre, peu de mesures ont été prises jusqu'à présent pour favoriser une politique de l'énergie du bois active et bien orientée. Les chiffres mentionnés jusqu'à présent dans le rapport de la CGE ne sont par exemple que des estimations très approxima-

tives qui manquent à l'évidence de bases scientifiques. Savoir sous quelles formes et dans quelle mesure les objectifs de la commission générale à l'énergie sont réalisables reste à l'heure actuelle une question non éclaircie. L'association demande que l'Etat mette aussi les moyens financiers nécessaires à la disposition du secteur de l'énergie du bois pour que puisse se concrétiser la contribution du bois à l'approvisionnement énergétique, pour que l'on puisse analyser ses conséquences sur l'approvisionnement en matières premières et aussi pour augmenter, grâce à une meilleure exploitation des forêts, l'utilisation du bois qui est encore insuffisante à l'heure actuelle. Un développement « sauvage » de ce secteur pourrait entraîner de sérieux problèmes car on ne dispose que d'une quantité limitée de bois de production nationale. Il serait particulièrement judicieux d'éclaircir toutes les questions en suspens dans ce domaine, étant donné que contrairement à d'autres solutions énergétiques le bois peut apporter sa contribution de substitution à court terme et à un coût nettement inférieur aux autres solutions.

De plus, l'association suisse pour l'énergie du bois regrette qu'aucun délégué de l'économie forestière et de l'industrie du bois n'ait pu prendre place au sein de la nouvelle commission fédérale à l'énergie. Une coordination entre la politique de l'énergie du bois et celle de l'économie forestière et de l'industrie du bois s'avère être un objectif tout à fait prioritaire.

Zwentendorf : l'effet boomerang

Le renoncement de l'Autriche au nucléaire (plus précisément à la centrale de Zwentendorf) lui

cause des difficultés pour son approvisionnement en pétrole sur le marché international. Selon les dires de M. Feichtinger, directeur de l'entreprise nationale de pétrole OeMV AG, qui est compétent pour les achats de pétrole brut, lui-même et ses acheteurs ont dû, à plus d'une reprise déjà, entendre de la part de leurs interlocuteurs dans les pays producteurs de pétrole, qu'il ne seyait pas à un pays, qui se permet le luxe de renoncer au nucléaire, de se plaindre d'une pénurie d'énergie. C'est pourquoi les fournisseurs ne seraient pas disposés à réserver à l'Autriche des droits plus importants sur l'achat de pétrole.

Bibliographie

La détermination de la qualité et de la valeur de lieux d'habitation. — 2^e partie : Applications.

par *Martin Geiger*. — Un vol. A4, 60 pages, édité en 1979 par l'Office central fédéral des imprimés et du matériel, 3000 Berne. Prix, broché : 5 fr.

La méthode employée dans cette étude a été développée à partir de la théorie du Lieu, de l'Utilisation et de la Valeur du sol (LUV). Elle doit permettre de déterminer la *qualité et la valeur* de parcelles où sont prévus divers types d'utilisation, et fournir une réponse aux questions suivantes : Quelle est la meilleure *implantation* en vue d'une utilisation donnée ? Quelle est la meilleure *utilisation* possible d'un certain lieu ? Quelle est la *valeur* d'un lieu par rapport à telle utilisation ? L'étude avait pour but de soumettre la méthode à l'application concrète dans le secteur de la construction de logements, et de la compléter si besoin était. Pour cet essai, on avait choisi l'agglomération bernoise, entre 1966 et 1976. Les facteurs d'influence retenus pour les calculs sont les suivants :

- répartition des lieux d'habitation et de travail dans la région ;
- fréquence des transports publics et privés ;
- influences positives et négatives de l'environnement naturel ou construit ;
- possibilités d'utilisation constructive des parcelles ;
- changements dans la population et sur le marché du travail ;
- changements de la conjoncture.

La présente publication comprend, outre une brève description de la méthode, trois exemples d'application concrètes et actuelles dans l'agglomération de Berne. Les trois exemples montrent qu'il est possible :

- d'évaluer la qualité d'une parcelle destinée à l'habitation et d'apprécier si elle mérite d'être soutenue par l'aide des pouvoirs publics ;

- de déterminer la valeur actuelle et des variations prévisibles de la valeur d'un lieu d'habitation en la comparant avec une utilisation comme lieu de travail ;
- d'optimiser la répartition des zones lors de la révision du plan de zones.

La publication s'adresse au praticien de la construction dans les domaines de la planification, de l'économie et de l'administration.

Industrie de la construction

Dans le cadre des mesures de la Confédération destinées à atténuer les difficultés économiques, l'Office suisse d'expansion commerciale (OSEC) prépare actuellement une série de publications sur l'industrie suisse d'exportation.

Le cinquième volume de cette nouvelle collection « La Suisse — Votre partenaire » sera consacré aux services, matériels et équipements que l'industrie et les entreprises suisses offrent dans le domaine de la construction (planification, entreprises de construction, fournisseurs de matériaux et machines pour la construction).

Cette brochure a pour but d'atteindre les milieux acheteurs potentiels, situés surtout dans les marchés nouveaux en plein développement, et sera disponible en versions française, anglaise et espagnole.

Afin que l'information relative au sujet traité soit aussi complète que possible, les sociétés suisses de la branche et intéressées à l'exportation ont la possibilité de présenter leurs services ou produits dans la partie réservée aux entreprises. Le cofinancement par la Confédération (50 % du coût de production) de cet instrument de promotion des exportations a permis de fixer à un prix bas les frais de participation à la charge des entreprises.

Pour tout renseignement, s'adresser à l'OSEC Lausanne, tél. (021) 29 63 02 ou (021) 20 32 31, télex 25 425 oseh ch.